

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMAIRE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 230/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/24, conclu avec l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe francs congolais neuf cent seize millions cinq cent septante-cinq mille cinq cent vingt-sept, cinquante-neuf centimes (CDF 916 575 527,59) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais six millions quatre cent seize mille vingt-huit, soixante-neuf centimes (CDF 6 416 028,69), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinsasa, le 15/10/2025

Directeur Administratif et Financier ai



Sceau de l'Etablissement  
ARMP  
Autorité de Régulation des Marchés Publics

M. Claude KAYEMBA  
Directeur Général